

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2022-08-17-00898 Référence de la demande : n°2022-00898-031-001

Dénomination du projet : CLEF Guadeloupe - Création d'outils pour l'identification des amphibiens Et reptiles

Lieu des opérations : -Département : Guadeloupe

Bénéficiaire : Société Herpétologique de France - Association loi 1901 agréée par le MTES 1901

MOTIVATION ou CONDITIONS

Contexte

Dans le cadre d'un projet de création d'outils d'aide à l'identification des reptiles et amphibiens de Guadeloupe, la Société herpétologique de France sollicite une dérogation à l'interdiction de manipulation d'espèces protégées sur ce territoire.

Espèces concernées

Taxons	Nb d'individus capturés
<i>Eleutherodactylus barlagnei</i> Lynch, 1965	5
<i>Eleutherodactylus martinicensis</i> (Tschudi, 1838)	5
<i>Eleutherodactylus pinchoni</i> Schwarz, 1967	5
<i>Ctenonotus ferreus</i> (Cope, 1864)	5
<i>Ctenonotus marmoratus</i> (A M C Duméril & Bibron, 1837)	50
<i>Ctenonotus terraaltae</i> (Barbour, 1915)	10
<i>Iguana delicatissima</i> Laurenti, 1768	5
<i>Thecadactylus rapicauda</i> (Houttuyn, 1782)	15
<i>Sphaerodactylus fantasticus</i> A M C Duméril & Bibron, 1836	30
<i>Sphaerodactylus phyzacinus</i> Thomas, 1964	5
<i>Mabuya desiradae</i> Hedges & Conn, 2012	5

<i>Alsophis antillensis</i> (Schlegel, 1837)	5
<i>Alsophis sanctonum</i> Barbour, 1915	10
<i>Erythrolamprus juliae</i> (Cope, 1879)	5
<i>Antillotyphlops guadeloupensis</i> (Richmond, 1966)	5

Avis

Au vu de l'ensemble des pièces du dossier **le CNPN donne un avis favorable avec les recommandations suivantes :**

- Une vigilance toute particulière concernant les gestes et précautions sanitaires à déployer tout au long des missions ;
- Associer aux manipulations photographiques des mesures biométriques qui seront consignées et partagées aux structures locales de conservation de la nature ;
- Les avis favorables relevant des gestionnaires d'espaces protégés devront être sollicités et acquis pour ce qui concerne leurs périmètres ;
- Le personnel de ces aires protégées gagnerait à participer à ces opérations en termes de formation continue ;
- Associer étroitement le CSRPN et ses herpétologues à ces travaux.

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature : Nom et prénom du délégataire : Nyls de Pracontal		
AVIS : Favorable []	Favorable sous conditions [X]	Défavorable []
Fait le : 24 octobre 2022		Signature :
		